

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL du mercredi 16 mars 2011 A Toulouse - Immeuble le Belvédère

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille onze, le 16 mars à dix-huit heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

| GRAND TOULOUSE | |
|--|--|
| BELLAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BOUDOU Dany BRIANCON François CARASSOU Stéphane COHEN Pierre COTELLE Thierry DUHAMEL Thierry FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert GRIMBERT Georges | GUILLOT René HARDY Isabelle LANGE Régine LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MIGUEL Henri MORIN Etienne MOYET Jean-Louis PY Dominique RAYNAL Claude RUIZ Sonia SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy |
| SICOVAL | |
| DUCERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel VALETTE François-Régis | GIL Danielle RIEUNAU Guy |
| MURETAIN | |
| COLL Jean-Louis MANDEMENT André SOTTIL Alain | DADOU Gilles |
| SAVE AU TOUCH | |
| ALEGRE Raymond | LOIDI Robert |
| AXE SUD | |
| COMMENGE Jean-Claude AUBERT Alain | |
| COTEAUX BELLEVUE | - |
| FEDOU Maxime | |
| SAVIGNY Thierry COLLEGE DES COMMUNES | |
| ROUQUET Jacques FONTES André ORTEGA Catherine | |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ESCOULA Louis, représenté par M. Pierre COHEN
FABRE Jean-Michel, représenté par M. Etienne MORIN
MONTAGNER Guy, représenté par M. Alain SUSIGAN
VALADIER Jean-Charles, représenté par M. Antoine MAURICE
SUAUD Thierry, représentée par M. Gilles DADOU
CARREIRAS Joël, représenté par M. Henri MATEOS
De FALETANS Gilles, représenté par M. Guy LOZANO

Délégués titulaires excusés

BRISSONNET Jean-François
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COQUART Dominique
CASSIGNOL Jean-Louis
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GODEC Régis

MARQUIE Bernard SYLVESTRE Arlette AREVALO Henri FOURNIER Denis PARDILLOS José MIRC Stéphane

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
BERAIL Bernard
CASSAGNE Jean-Claude
CASETTA Jean-Baptiste
DUFOUR Claude
FERRE Christian

DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
BOURG Jean-Claude
MORINEAU Christine
GEIL-GOMEZ Sabine
MARTINI Michèle
GALINIER Christian
COMBRET Jean-Pierre
CAMBUS Jean-Claude

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que celles de l'élection du Président et sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN à l'élection des dix Vice-Présidents.

Le Président annonce les candidatures des dix Vice-Présidents et demande s'il y a d'autre candidats.

Sont déclarés candidats aux dix postes de Vice-Présidents :

1er Vice-Président: M. François-Régis VALETTE 2ème Vice-Président: M. Jean-Louis COLL 3ème Vice-Président: M. Claude RAYNAL 4ème Vice-Président: M. Louis ESCOULA 5ème Vice-Président: M. Thierry SAVIGNY 6ème Vice-Président: M. Daniel BENYAHIA

7^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude COMMENGE

8ème Vice-Président : M. Paul FRANCHINI 9ème Vice-Président : M. Dominique COQUART 10ème Vice-Président : M. Jacques ROUQUET

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. Jacques ROUQUET a obtenu58..... voix.

| > | Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :58 |
|----|--|
| | A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou ins lesquels les votants se sont fait connaître :/ |
| > | RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :58 |
| Mo | ajorité absolue :30 |
| Μ. | Régis VALETTE a obtenu58voix. |
| M | Jean-Louis COLL a obtenu58voix. |
| Μ. | Claude RAYNAL a obtenu58voix. |
| Μ. | Louis ESCOULA a obtenu58voix. |
| Μ. | Thierry SAVIGNY a obtenu58 voix. |
| Μ. | Daniel BENYAHIA a obtenu58voix. |
| Μ. | Jean-Claude COMMENGE a obtenu58 voix. |
| Μ. | Paul FRANCHINI a obtenu58voix. |
| Μ. | Dominique COQUART a obtenu58 voix. |

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Régis VALETTE est proclamé Premier(e) Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M Jean-Louis COLL est proclamé) Deuxième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Claude RAYNAL est proclamé Troisième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Louis ESCOULA est proclamé Quatrième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Thierry SAVIGNY est proclamé Cinquième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Daniel BENYAHIA est proclamé SixièmeVice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Jean-Claude COMMENGE est proclamé Septième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Paul FRANCHINI est proclamé Huitième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Dominique COQUART est proclamé Neuvième Vice-Président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Jacques ROUQUET est proclamé Dixième Vice-Président(e).

Certains candidats n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN :

| Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-ap |
|--|
|--|

| | Nombre | de gu | lletins | trouves | aans | urne | | |
|--|--------|-------|---------|---------|------|------|--|--|
|--|--------|-------|---------|---------|------|------|--|--|

A DEDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:.....

| RESTE, | pour | le no | mbre | ge | suffrages | exprimés : | *************************************** |
|--------|------|-------|------|----|-----------|------------|---|
| | | | | | | | |

Majorité absolue :

| | -0.00000000 V | |
|---|---------------|-------|
| Μ | q obtenu | voix. |
| M | a obtenu | voix. |
| M | a obteky | voix. |
| Μ | a obtenu | voix. |
| M | a obtenu | voix. |
| | a obtenu | |
| Μ | a obtenu | voix. |
| M | a obtenu | voix. |

| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
|--|-----|--------------|
| Premier(e) Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Deuxième Vice-Président(e). | 031 | prociamo(o) |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Troisième Vice-Président(e). | | |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclame(e) |
| Quatrième Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Cinquième Vice-Président(e). | 031 | prociamo(o/ |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Sixième Vice-Président(e). | | |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Septième Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | oct | proclamá/a) |
| Huitième Vice-Président(e). | G21 | procidine(e) |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Neuvième Vice-Président(e). | \ | |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M | est | proclamé(e) |
| Dixième Vice-Président(e). | | |
| | | |

Certains candidats n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, pour lequel la majorité relative est requise.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN :

| Le | dépovillement du vote a donné les résultats ci-après : |
|----|--|
| | |
| | Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : |

| | A DEDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante o |
|----|--|
| da | ns lesquels les votants se sont fait connaître : |

| | RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : | |
|---|---|---|
| M | a obtenuvoix. | |
| M | a obtenu voix. | |
| M | a obtenu voix. | |
| M | a obtenuvoix. | |
| M | a obtenuvoix. | |
| | a obtenuvoix. | |
| M | a obtenuvotx | |
| M | a obtenuvoix. | Ö |
| M | a obtenuvoix. | |
| M | a obtenuvoix. | |
| M | a obtenuvoix. | |
| V | a obtenuvoix. | |
| | a obtenu voiv | |

Comité Syndical du 16 mars 2011, Immeuble Le Belvédère à Toulouse Election des Vice-Présidents

| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
|--|
| Premier(e) Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
| Deuxième Vice Président(e). |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) Troisième Vice-Président(e). |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
| Quatrième Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
| Cinquième Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
| Sixième Vice-Président(e). |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) Septième Vice-Président(e). |
| Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
| Huitième Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclamé(e) |
| Neuvième Vice-Président(e). Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M est proclame(e) |
| Dixième Vice-Président(e). |

Et ont signé les membres présents

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 mars 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.